



# **Réunion du groupe d'experts sur le développement de méthodologies sur les statistiques de la migration et de la mobilité en Afrique**

**Discours d'ouverture**

**Par Mme Leila Ben Ali**

**Directrice par intérim de l'Observatoire africain de migrations**

**April 2022**

**Mesdames et Messieurs les Experts en statistiques de la migration des Etats Membres de l'Union Africaine**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales (IOM, IOM-GMDAC, BIT, OCDE, UNHCR, IDAC UNICEF, CEA, UNISIDA, EGRIS, etc...)**

**Mesdames et Messieurs,**

Au nom de son Excellence Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union Africaine, je voudrais vous souhaiter la bienvenue à cette réunion du Groupe d'experts sur le développement de méthodologies sur les statistiques de la migration et de la mobilité en Afrique.

Comme vous le savez, les phénomènes de la migration et de la mobilité deviennent de plus en plus croissante. Avec les crises politiques, économiques, sociale et ethniques, nous assistons à un accroissement constant des migrants. Nous enregistrons plusieurs facettes de la migration avec une prédominance de la migration irrégulière. Malgré ses effets néfastes, la migration est bénéfique pour les pays d'origine des migrants. Selon, la troisième édition du Rapport sur les Statistiques de la Migration de la main d'œuvre en Afrique, l'envoi des fonds des travailleurs migrants est estimé à 86,5 milliards de dollars. Les études ont montré que l'envoi des fonds des migrants est supérieur à l'aide publique au développement dans la plupart des pays en voie de développement.

En effet, dans le but de créer un cadre politique pour une bonne gestion de la migration et de la mobilité en Afrique, la Conférence des Chefs d'Etat et

de Gouvernements de l'Union Africaine a adopté deux instruments clés pour la migration en Afrique, qui sont :

- Le cadre révisé de la politique migratoire pour l'Afrique et son plan d'Action (2018 – 2030) et ;
- Le programme conjoint UA/OIT/OIM/CEA sur la migration de la main-d'œuvre (JLMP).

### **Chers Experts, Mesdames et Messieurs**

Ces deux documents constituent actuellement les deux instruments politiques et juridiques pour la gestion de la migration et la mobilité en Afrique. La Commission de l'Union Africaine est entrain de développer d'autres documents politiques et juridiques pour la gestion de la migration et la mobilité en Afrique notamment dans le domaine de la traite des personnes et le trafic des migrants. En plus, des cadres et programmes continentaux pour la migration et la mobilité, nous notons des programmes régionaux et nationaux pour la migration et la mobilité. La CEDEAO et l'IGAD disposent actuellement des cadres régionaux pour la gestion de la migration et de la mobilité.

Pour une bonne planification et un bon suivi et évaluation des différents cadres et programmes continentaux, régionaux et nationaux sur la migration et la mobilité, il s'avère nécessaires pour les Etats Membres de l'Union Africaine, les Communautés Economiques Régionales et la Commission de l'Union Africaine, de disposer des statistiques de qualité, harmonisées et mise à jour sur la migration et la mobilité.

De même, l'Afrique dispose d'une stratégie continentale pour le développement et l'harmonisation de la production des statistiques en Afrique. Il s'agit de la Stratégie révisée pour l'Harmonisation des Statistiques en Afrique (SHaSA 2). La SHaSA 2 dispose de 18 Groupes Techniques Spécialisés pour assurer l'harmonisation des normes, définitions et méthodologies dans les différents domaines statistiques.

Pour la migration, il y a le groupe technique spécialisé sur la migration. Le Royaume du Maroc assure la présidence et la Commission de l'Union Africaine (STATAFRIC) assure le secrétariat de ce groupe.

Le mandat de ce groupe de travail est de définir les normes et méthodes relatives à la production de statistiques migratoires en Afrique. La Commission de l'Union Africaine reconnaît que ces normes et méthodes doivent être conformes à celles définies au niveau international, mais en tenant compte des réalités et du contexte africain.

### **Chers Experts, Mesdames et Messieurs**

Vu l'importance des statistiques sur la migration et de la mobilité en Afrique, en 2018 sous l'initiative de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Roi du Royaume du Maroc, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine a adopté la création d'une Agence Technique Spécialisée de l'Union Africaine pour les statistiques de la migration. Il s'agit de l'**Observatoire Africain des Migrations**. En adoptant cette décision, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement voudrait que l'observatoire soit le Centre de référence en Afrique sur les données et les statistiques de la migration. L'observatoire travaille

actuellement en étroite collaboration avec l'Institut des Statistiques de l'Union Africaine (STATAFRIC), basée à Tunis, pour appuyer les Etats Membres de l'Union Africaine pour le renforcement des capacités des Systèmes Statistiques Nationaux pour la production des statistiques de qualité sur la migration et la mobilité.

La Commission de l'Union Africaine a produit trois éditions du rapport sur les statistiques de la migration de la main d'œuvre et un rapport sur la migration en Afrique. Ces 4 rapports ont mis en exergue certaines lacunes dans la production des statistiques sur la migration et la mobilité en Afrique. L'une des lacunes mise en exergue, est le manque des normes, définitions et méthodologies harmonisées pour les Etats Membres de l'Union Africaine.

Les Etats Membres de l'Union Africaine utilisent des normes, définitions et méthodologies différentes pour la production des statistiques sur la migration et la mobilité en Afrique, ce qui rend très difficile la comparaison des statistiques entre les Etats Membres de l'Union Africaine et aussi la production des statistiques sur la migration et la mobilité au niveau régional (Communauté économiques régionales) et continental (Commission de l'Union Africaine). Mais il convient de signaler qu'au cours des dernières années, la Commission de l'Union Africaine en collaboration avec l'OIM-GMDAC, OCDE, Statistics Sweden, a fourni des efforts louables pour le renforcement des capacités des Etats Membres de l'Union Africaine pour la production des statistiques de qualité sur la migration et la mobilité. Malgré ces efforts non moins négligeables, on note toujours des besoins de

renforcement des capacités au niveau des Etats Membres de l'Union Africaine.

### **Chers Experts, Mesdames et Messieurs**

Pour remédier à cet état de lieux, l'Observatoire Africain des Migrations et l'Institut des Statistiques de l'Union Africaine, avec l'appui de l'OIM GMDAC et l'OIM bureau de Rabat, organisent cette **réunion d'experts sur le développement de méthodologies sur les statistiques de la migration et de la mobilité en Afrique**. L'objectif global de cette réunion du groupe d'experts est d'identifier et de partager les bonnes pratiques et expériences, les informations sur les définitions, les normes et les méthodologies internationales existantes utilisées au niveau national, régional et continental sur la migration en Afrique ainsi que la possibilité de s'aligner aux normes internationales pour assurer l'harmonisation et la comparaison à tous les niveaux.

La Commission de l'Union Africaine souhaite, à la fin de cette réunion, adopter une feuille de route claire pour l'élaboration des normes, définitions et méthodologies sur la migration et la mobilité en Afrique conforme au standard international en considérant toujours la spécificité africaine. Cette feuille de route sera mise en œuvre par l'Observatoire africain des migrations et l'Institut des statistiques de l'Union africaine (STATAFRIC) en collaboration avec les partenaires stratégiques de l'UA pour l'élaboration des normes, définitions et méthodologies sur la migration et la mobilité en Afrique. Au terme de l'élaboration des normes, définitions et méthodologies sur la migration et la mobilité en Afrique, l'Observatoire africain des migrations et l'Institut des statistiques de l'Union africaine (STATAFRIC)

organiseront des formations sur les normes, définitions et méthodologies sur la migration et la mobilité en Afrique.

Enfin de mes propos, et au nom de la Commission de l'Union africaine, je voudrais exprimer ma sincère gratitude à l'OIM GMDAC, au Bureau de l'OIM à Rabat et au bureau de liaison de l'OIM à Addis Ababa pour leur soutien continu à la Commission de l'Union Africaine (OAM et STATAFRIC) pour l'amélioration des statistiques sur la migration en Afrique.

Mes sincères remerciements vont également à Statistics Sweden, à l'ASDI et à l'Ambassade de la Suède à Addis-Abeba pour leur soutien continu à STATAFRIC et récemment à l'Observatoire Africain des Migrations pour faciliter leur pleine mise en œuvre et contribuer à l'amélioration des statistiques migratoires pour une meilleure gouvernance des migrations en Afrique.

Une fois de plus, je vous souhaite à tous et toutes la bienvenue à cette importante réunion et vous souhaite des discussions et des délibérations fructueuses

Je vous remercie de votre aimable attention

Je vous souhaite plein succès pour cet atelier.

**Je vous remercie**